

école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville

Compte rendu du conseil d'administration
du jeudi 11 mars 2021
en visio-conférence

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président du CA.

Collège des enseignants et chercheurs : Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, André Lortie, Miguel Macian, Jean-Paul Midant, Pascale Richter

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Richard Aroquiamé, Arnault Labiche,

Collège des étudiants : Louana Lioud, Véronique Turgeon

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, Pierre Champenois, Véronique Chatenay-Dolto, Alexandre Maitrot de la Motte, Frédérique Pain

Excusés :

Collège des étudiants : Léa Carbonneau, pouvoir donné à Véronique Turgeon

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Anabel Mousset pouvoir donné à Arnault Labiche

Collège des personnalités extérieures : Pascal Dayre pouvoir donné à Véronique Chatenay-Dolto, Pascale Guedot, pouvoir donné à Pierre Champenois, Jack-Yves Bohbot

Assistent sans voix délibérative :

François Brouat, Directeur,

Solenn Guevel, Présidente du Conseil Pédagogique et Scientifique,

Excusé : Guy Lambert, Vice-Président du Conseil Pédagogique et Scientifique

Katya Samardzic, représentante de la DRAC

Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire,

Florence Bougnaud-Vedel, Agente comptable.

Assistent à titre d'experts :

Agnès Beauvallet, Directrice des Ressources Humaines et des moyens de fonctionnement, Murièle Fréchède, Directrice des études, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Catherine Karoubi, Directrice financière, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Le Président ouvre la séance à 14 heures 30 et constate que le quorum est atteint.

Il accueille Monsieur Alexandre Maitrot de la Motte, Professeur de Droit Public à Paris-Est-Créteil, jusqu'ici vice-président de la COMUE, qui a été élu le 2 mars nouveau Président de la COMUE Paris-Est Sup. Il succède à Philippe Tchamitchian.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1- Approbation CR réunion du 26 novembre 2020
- 2- Suites apportées à la délibération n°1 du 26 novembre 2020
- 3- Compte financier 2020
- 4- Nouveau dispositif de contrôle des dépenses des dirigeants
- 5- Rapport d'activité 2019-2020
- 6- Festival BellaStock 2021
- 7- Autorisation donnée au directeur de reprendre des mesures dérogatoires au Règlement des études
- 8- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 2020 et les documents relatifs à l'ordre du jour ont été transmis par messagerie, le rapport d'activité en version virtuelle via Calaméo.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 2020

Le compte-rendu n'appelle pas de remarque. Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 2020.

Décompte des votes :

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

2 - Suites apportées à la délibération n°1 du 26 novembre 2020

Jean-François Renaud rappelle la délibération n°1 votée à l'unanimité le 26/11/2020 à la suite de la publication d'un article dans le journal *Le Monde* daté du 20 novembre 2020 intitulé *En école d'architecture, les dérives de la « culture charrette »*, réalisé dans une démarche masquée d'investigation sur le sujet des charrettes, et du débat qu'elle a suscité entre étudiants, personnels enseignants et administratifs. Cette délibération prévoyait une série d'actions à court, moyen et long terme :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuve le projet de mener quatre actions parallèles pour donner suite à l'article paru dans le Monde le 20 novembre 2020 :

- Organiser rapidement avec la Commission des Formations et de la Vie Etudiante différentes modalités d'échange entre les communautés de l'école sur les problèmes posés par la grille d'enseignement :

- Au sein de chaque enseignement (intensif, projet, cours, travaux dirigés, séminaire) ;
- Pour chaque promotion, entre le service des études, les délégués étudiants et les enseignants référents d'années et les rapporteurs de champs ;
- Soumettre au vote électronique du conseil d'administration, dans les prochains jours, une motion de soutien à Bita Azimi, maîtresse de conférences de l'Ecole ;
- Faire une démarche vis-à-vis du journal *Le Monde* pour exprimer l'incompréhension des méthodes non-déontologiques utilisées par la journaliste ;
- Publier un communiqué rédigé au nom de l'ensemble des ENSA-P qui rappelle les enjeux contemporains de l'enseignement de l'architecture et les difficultés rencontrées dans le contexte actuel.

2-1 Suites apportées au point 1 :

Solenn Guével rend compte du travail fait par la CFVE. Elle expose les modalités de réflexion et les propositions issues de l'enquête et de la réunion de travail du 22 janvier 2021 qu'elle a animée. Ont participé à cette réunion les élus étudiants et enseignants-chercheurs des 3 instances : CA, CFVE et CR pour l'ensemble de la réunion, les délégués étudiants de chaque promotion, les référents étudiants des groupes de Licence 1, les enseignants-chercheurs référents par année et les enseignants-chercheurs rapporteurs par champ pour au moins les parties de la réunion qui les intéressaient et les concernaient, le directeur, la directrice adjointe, la directrice des études, l'adjointe à la directrice des études.

Lors de cette réunion ont été examinés les retours sur les problèmes posés par la grille d'enseignements, en termes de travaux encadrés et non encadrés, de rythmes et d'emplois du temps et les propositions à mettre en œuvre suivant un ordre de priorités et de temporalités.

Contexte :

A la suite de la délibération du Conseil d'administration de l'École, la CFVE abordait ces questions, dans le cadre de l'ordre du jour de sa séance du 30 novembre 2020, explicitant la délibération votée par le CA et les démarches entreprises au sein de l'École, notamment les débats organisés spontanément au sein de différents enseignements, mais aussi la récolte de témoignages par les élus étudiants. Ainsi, la CFVE a proposé de se donner une semaine pour réfléchir à la mise en œuvre de différentes modalités d'échanges entre les communautés de l'École sur les problèmes posés par la grille d'enseignements.

La CFVE, dans sa séance du 7 décembre 2020, a proposé dans son avis n°2020-12-07/4, voté à l'unanimité, les modalités d'échanges suivantes, entre les différentes communautés de l'École sur les problèmes posés par la grille d'enseignement :

Afin d'organiser un débat constructif, qui aboutisse à des propositions opérationnelles, sur les difficultés rencontrées par les étudiants, notamment celles des rythmes de travail durant leurs études, la Commission des formations et de la vie étudiante de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville donne un avis favorable aux différentes modalités d'échange entre les communautés de l'École sur les problèmes posés par la grille d'enseignements, ainsi qu'il suit :

- *Organiser ou continuer à organiser, jusqu'aux vacances de Noël, au sein de chaque type d'enseignement (cours, TD, séminaires, studios de projet...), un moment de discussions et de débats entre étudiants et enseignants, pris sur le temps de l'enseignement.*

- *Déposer sur la plateforme de l'École, au plus tard le 4 janvier 2021, une synthèse des points de vue étudiants et enseignants (maximum une page recto), pour chaque enseignement du 1er semestre 2020-2021 de toutes les années du cursus, qui stipulera l'année, le type d'enseignement, le nom de l'enseignement, le nombre d'ECTs à valider, le temps de travail encadré, le rythme. Hors circonstances dues à la crise de la Covid, elle listera, sous forme de points, en premier lieu, les difficultés rencontrées (s'il y a lieu) par les étudiants et les enseignants responsables de l'enseignement, qui auront trait à la charge de travail demandée (estimation du temps de travail non encadré, travaux à réaliser...), aux rythmes et à la temporalité de l'enseignement, à l'encadrement, aux contenus répétitifs, etc. ; en second lieu, elle abordera les points positifs ; enfin, en dernier lieu, elle formulera des propositions concrètes de modifications, qui pourront avoir des temporalités de mise en application variées.*

Nota : Un modèle de fiche est envoyé à l'ensemble des enseignants, des délégués de promotion et des élus étudiants de la CFVE et du CA. Une seule synthèse devra être effectuée par enseignement et déposée par l'enseignant responsable sur la plateforme de partage dédiée (voir le modèle de fiche).

- *Un recueil, par année de promotion, sera ensuite constitué courant janvier, par les élus de la CFVE et diffusé.*

- *Une rencontre et un débat, à partir de ce recueil objectif, seront organisés le vendredi 22 janvier 2021, toute la journée, regroupant les délégués étudiants de promotion, les enseignants référents d'année, les élus de la CFVE et du CA, le service des études (direction et responsables d'année) et la direction de l'École. Durant cette séance sera établie une liste de propositions à mettre en œuvre, répondant aux problèmes posés par la grille d'enseignements, en termes de travaux encadrés et non encadrés, de rythmes et d'emplois du temps, suivant un ordre de priorité, mais aussi de temporalités. Elle devra prendre en compte le contexte actuel de la situation de l'ENSA-PB (et des ENSA-P en général), en termes notamment de ressources humaines.*

- *Un séminaire des enseignants sera organisé, où seront débattus les propositions et les calendriers de changements.*

- *Une restitution des propositions et du calendrier de leurs mises en application sera réalisée pour chaque promotion.*

- *Un séminaire des enseignants sera organisé dans le courant du printemps, permettant de croiser les réflexions menées et en cours sur les axes stratégiques posées par l'École, « Les conditions du projet » versus « L'édification du projet », et celles sur les rythmes et emplois du temps, afin d'élaborer un projet de nouvelles modalités d'enseignements, tout en repensant une cohérence globale du projet pédagogique et scientifique, répondant à la fois aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais aussi à la mutation des conditions d'exercice des métiers d'architecte, en s'attachant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux contemporains.*

- *La même méthode pourra être entreprise à fin du 2ème semestre 2020-2021.*

Méthode de travail :

Le questionnaire-fiche a été adressé à 135 enseignements présents à l'École, de la Licence au Master. Il comportait 3 points à remplir : Difficultés rencontrées / Points positifs / Propositions à débattre. 65 fiches ont été retournées, avec des disparités suivant les années et les disciplines, certaines ne répondant pas à la demande. Des fiches ont également été déposées par les étudiants.

Une compilation et le lien d'accès à la consultation des fiches ont été communiqués à l'ensemble des participants : <https://cutt.ly/GhW1v8A> - Lien fiches et compilation

La réunion a été organisée de la manière suivante : une heure a été consacrée à chaque année du cursus de la Licence au Master, en commençant par la Licence 1. Pour chacune des promotions, une introduction a été faite, les délégués étudiants et les enseignants-chercheurs référents par année ont ensuite présenté tour à tour leurs conclusions, avant que soit ouvert un échange avec l'ensemble des participants, puis que des conclusions et des pistes de propositions soient émises.

Suivant des temporalités de mise en œuvre multiples, l'ensemble des réflexions menées doivent être croisées, notamment celles sur les axes stratégiques posées par l'École, « Les conditions du projet » versus « L'édification du projet », avec celles sur les rythmes de travail et emplois du temps, afin d'élaborer un projet de nouvelles modalités d'enseignements, tout en repensant une cohérence globale du projet pédagogique et scientifique (ECTS, grille d'enseignements, référentiel de compétences année par année), répondant à la fois aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais

aussi à la mutation des conditions d'exercice des métiers d'architecte, en s'attachant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Solenn Guével explique, qu'à partir de cette note de synthèse, la CFVE organise certains de ses travaux pour aborder les points issus de ce travail. Cela est déjà le cas pour la mise en place de référents de studios. D'autres sujets, tels ceux des rythmes, de l'emploi du temps et des contenus, impliquent la mobilisation de nombreux éléments pour une réflexion efficace : croisement des retours des champs disciplinaires, des évaluations, de la question des ressources humaines – vision prospective à 2030 des départs à la retraite afin d'anticiper les recrutements. La CFVE proposera la mise en place de groupes de travail et d'une session en mode intensif en juillet pour traiter efficacement ces thèmes qui imposeront une vision globale et à long terme.

Pascale Richter salue le travail effectué et insiste sur l'importance des sujets de long terme qui sont ceux porteurs de changements majeurs.

Louana Lioud fait part de l'adhésion de la plupart des étudiants à la démarche entreprise qui contribue à l'amélioration de la communication avec l'administration. La synthèse de l'intéressante journée du 22 janvier pose un diagnostic qui constitue une base pour travailler sur des actions qui relèvent de différentes échelles. Celles qui relèvent du temps court sont souvent des pansements, celles qui relèvent du temps long seront les plus importantes. Elle précise que la mise en place des référents de studio est très appréciée des étudiants. Par ailleurs, elle se questionne sur la façon la plus adaptée de communiquer sur ce sujet vis-à-vis des étudiants.

Solenn Guével précise que le compte-rendu de la réunion du 22 janvier et les suites données seront accessibles sur l'intranet de l'Ecole.

Murièle Fréchède ajoute que le travail est déjà engagé, qu'il se situe sur un temps long et qu'il est donc important d'en informer les étudiants.

Béatrice Jullien souligne l'intérêt de tous ces questionnements et de ce travail de longue haleine.

Jean-François Renaud explique que les résultats du sondage réalisé par les étudiants auprès des étudiants ont été diffusés auprès des administrateurs à la demande de Louana Lioud. Celle-ci estime qu'étant mené à une autre échelle, auprès d'étudiants non élus, il peut compléter le diagnostic, apportant une autre vision.

2-2 Suites apportées au point 2 :

Jean-François Renaud rappelle que ce point de la délibération prévoyait de « soumettre au vote électronique du conseil d'administration, dans les prochains jours, une motion de soutien à Bita Azimi, maîtresse de conférences de l'Ecole ». Il souhaite présenter une proposition de motion de soutien à Bita Azimi.

A Frédérique Pain qui demande comment va Bita Azimi aujourd'hui, comment elle se positionne par rapport à cet événement, Pascale Richter répond qu'elle a été très affectée et l'est toujours. La réaction de l'Ecole s'est faite attendre. Le temps a passé mais cela ne suffit pas.

Jean-François Renaud souligne que Bita Azimi a reçu beaucoup de messages de soutien, notamment de la part d'étudiants, ce qui est très positif.

Jean-François Renaud soumet sa proposition de motion de soutien qui est mise au vote :

Délibération n°2 - Motion de soutien

Le Conseil d'Administration de l'école nationale supérieure de Paris-Belleville déplore la présentation à charge qui est faite des études d'architecture en France et plus particulièrement à l'ENSAPB, dans l'article du *Monde* daté du 20 novembre 2020.

Il relève le manque de déontologie de cette enquête, dont témoigne notamment la publication de mises en cause nominatives, de propos sortis de leur contexte et de citations tronquées, non validées par les personnes interrogées.

Le Conseil d'Administration exprime en particulier son soutien unanime à Bita AZIMI, maîtresse de conférences et enseignante de projet à l'école nationale supérieure de Paris-Belleville, et injustement prise à partie dans cet article. Au nom de l'ensemble des communautés de l'Ecole qu'il représente, le Conseil d'Administration lui manifeste sa pleine solidarité.

Décompte des votes :

Votants : 16

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

Contre : 0

2-3 Suites apportées aux points 3 et 4 :

François Brouat rappelle que ce point de la délibération prévoyait, d'une part de publier un communiqué rédigé au nom de l'ensemble des ENSA-P qui rappelle les enjeux contemporains de l'enseignement de l'architecture et les difficultés rencontrées dans le contexte actuel et, d'autre part, de faire une démarche vis-à-vis du journal *Le Monde* pour exprimer l'incompréhension des méthodes déontologiquement contestables utilisées par la journaliste. Un texte en cours d'élaboration avait été partagé lors de la réunion du conseil d'administration de novembre.

Le sentiment de blessure a été partagé par toutes les écoles et un consensus s'est exprimé chez les directeurs d'ENSA-P pour éviter une réaction « à chaud », comme cela avait d'ailleurs été le cas de notre conseil d'administration. Trois directeurs ont été mandatés pour rédiger un texte positif sur le projet d'enseignement et de recherche des ENSA. A ce stade, le texte est encore en rédaction et sera prochainement disponible.

Par ailleurs, François Brouat explique que, les écoles de Paris-Val-de-Seine et de Paris-Belleville ayant été particulièrement mises en cause dans l'article du *Monde*, une démarche commune vis-à-vis d'Isabelle Reignier a été souhaitée avec l'objectif de manifester l'émotion provoquée et le souhait de voir parler positivement des écoles d'architecture. Il est en attente de la réponse d'Isabelle Reignier pour un entretien commun.

Véronique Chatenay-Dolto remercie pour les démarches effectuées. Elle est étonnée de l'absence de réponse de la journaliste et pense que la réponse des ENSA ne doit pas trop tarder. François Brouat précise que sa demande a été tardivement exprimée.

Jean-François Renaud confirme la nécessité d'aboutir rapidement sur ces derniers points.

3- Compte Financier 2020

Catherine Karoubi, Directrice financière, présente le rapport annuel du Compte financier 2020 :

Cette présentation de l'ordonnateur accompagne le compte financier pour l'année 2020 et retrace l'évolution de l'activité de l'École. Le compte financier traduit la manière dont l'ordonnateur s'est employé à exécuter le budget voté, conçu pour répondre aux principes qui constituent la politique de l'École et son projet d'établissement, et, plus largement pour mettre en œuvre la politique de l'Etat. Le budget initial (BI) 2020 a été approuvé par le conseil d'administration (CA) du 28 novembre 2019, il a fait l'objet d'une rectification (BR) approuvée le 29 septembre 2020.

L'année 2020 aura été une année particulière, la crise sanitaire nous obligeant à adapter les enseignements de l'école, à faire face à des besoins nouveaux, à reporter certains projets et à adopter d'autres modes de travail.

Le compte financier est constitué de 2 volets :

- Les états financiers constitués du bilan, du compte de résultat, de l'annexe des comptes annuels
- Les états d'exécution de la comptabilité budgétaire constitués du tableau des autorisations d'emplois, du tableau des autorisations budgétaires et du tableau de l'équilibre financier

1. Les autorisations d'emplois

Tableau 1

L'établissement dispose à ce jour de 69,5 ETPT/ETP sous plafond LFI et de 4 ETPT/ETP hors plafond correspondant à des contrats aidés.

La masse salariale représente 53,13 % du budget de l'établissement et s'élève à 2 229 614 € à laquelle s'ajoutent 17 602,18 € pour la médecine préventive, les actions sociales, les cotisations diverses.

2. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3

Le tableau 2 « Autorisations budgétaires » présente un solde excédentaire de 779 969,39 €.

Il tient à une sous consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement.

Pour l'enveloppe fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement (AE) s'élève à 1 244 610,81 € et les crédits de paiements à 1 437 565,62 €, la différence de 192 954,84 € représente les dépenses engagées les années précédentes et payées en 2020. Il en est de même pour l'enveloppe investissement avec une différence de 40 557,45 €.

Les recettes totalisent 4 976 393,22 €.

I - Situation budgétaire

Cette analyse de la comptabilité budgétaire apporte une vision différente et complémentaire de la comptabilité générale présentée par l'agent comptable.

A - Exécution des recettes

Les recettes encaissées s'élèvent à **4 976 393,22 €**, la prévision était de 5 094 279 € (soit -117 885 €), l'exécution budgétaire est de 97,69 %, légèrement inférieure à l'exécution de 2019 (100,10 %). Les recettes se composent principalement de ressources propres et de subventions ainsi que d'opérations d'ordre comptable.
(Voir l'annexe p7 évolution des recettes)

A.a Recettes globalisées :

Subvention pour charge de service public (MC) : 3 820 322 €

La subvention de base du Ministère de la Culture (MC) s'élève à 3 596 140 €, elle est en baisse de 19 500 € par rapport à celle de 2019 (3 615 640 €). Cette diminution correspond au transfert de la masse salariale du T3 vers le T2 (poste enseignant).

Cette subvention représente 72,26 % des recettes.

Viennent s'ajouter à cette subvention :

- 1 980 € pour les primes Covid
- 67 152 € pour 2 contrats doctoraux
- 3 250 € pour les actions internationales
- 2 500 € pour le programme Yudap
- 10 000 € pour le soutien à La Chaire partenariale « Réutilisation et création architecturale dans le patrimoine bâti et paysager »
- 25 000 € concernent les participations au réseau de la transition écologique
- 30 000 € pour les décharges horaires (Recherche et Chaire partenariale)
- 47 000 € pour le fonctionnement de l'Ipraus
- 14 100 € pour divers action pour l'Ipraus (MAP, traductions, numérisation)
- 3 000 € pour l'accueil de la cheffe de projet SID ArchiRès
- 20 200 € de participation à la restauration collective et les actions sociales

Autres financements de l'Etat : l'Agence de Service et de Paiement verse une participation de **18 424,70 €** pour aider au financement des emplois aidés (CUI).

Fiscalités affectées : 50 463,87 €

Reversement par le CROUS d'une fraction de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) soit 20 € de base plus 19,47 € de péréquation soit 39,47 € par étudiant inscrit. Pour l'année 2019/2020, l'école a perçu 40 223,87 €. Pour cette année, la programmation des actions financées par le produit de la CVEC est orientée vers la santé des étudiants (consultation d'ostéopathie, consultation d'une psychologue), et les aides d'urgence (141) versées en mai, juin et décembre.

Un premier versement de 10 240 € correspondant à 50% des 20 € pour 1024 étudiants a été reçu pour l'année 2020/2021.

Les ressources propres totalisent **792 972,85 €** ce qui représente 15,93 % des recettes. Elles sont en diminution de 11,69 % par rapport à 2019 (898 032 €).

Les droits d'inscription de 2020-2021 totalisent 605 185,64 € (537 786,67 € en 2019) dont 34 999,84 € et 57 166,68 € pour 2019/2020 pour le mastère scénographie, soit une augmentation de 12,53 %. Les droits de préinscription s'élèvent à 93 877 € (98 864 € en 2019), ils sont en baisse de 5,04 %. Le montant total des droits d'inscriptions et de préinscriptions (699 062,64 €) représente 88,16 % des ressources propres.

64 donateurs ont versé leur taxe d'apprentissage à l'école pour un montant de 19 349,95 €. Cette recette est en baisse de 73,21 % car en 2019 151 donateurs avaient versé leur TA pour un montant de 72 232,34 €. Cette baisse est due à la réforme de la taxe d'apprentissage ainsi qu'au confinement.

Le produit de la vente des cartes de photocopies est de 27 865 € (61 948,50 € en 2019) Il est en baisse de 55,01 %, les étudiants n'ont pour ainsi dire pas été présents au sein de l'école cette année., un système de commande à distance étant seul en place pendant les périodes de confinement.

La participation des étudiants aux voyages pédagogiques, représentant 1/3 du coût du transport s'élève à 14 954 €, correspondant aux quelques voyages effectués cette année.

Les locations d'espaces s'élèvent à 9 840 €.

Diverses recettes (logement de fonction, cartes d'étudiants, formation continue, opérations de régularisation) totalisent 21 901,26 €

A.b Recettes fléchées :

Financements de l'Etat fléchés : 21 816 €

Ils comprennent 21 816 € d'aide à la mobilité étudiante versés par le MC (ainsi que 31 610 € inscrits en compte de tiers pour la mobilité des étudiants boursiers).

Le MC n'a pas attribué de subvention d'investissement pour l'année 2020.

Autres financements publics : 272 393,80 €

La Chaire partenariale « Patrimoine, expérimentation, projets sur la réutilisation et création architecturale dans le patrimoine bâti et paysager » associe à l'Ecole la DRAC Ile de France (40 000 €) et le Centre des Monuments Nationaux (40 000 €). Le programme européen Erasmus + a versé 122 728,80 € pour l'aide à la mobilité étudiante.

Une convention de partenariat avec la Fondation Maison des sciences de l'homme PREFALC a été signée pour la mise en place du projet PREFALC intitulé « Réflexions autour des projets d'architectures durables dans des contextes à risque » pour un montant de 13 808 €

Renouvellement de la convention de mécénat, gérée par l'Ecole Doctorale, Ville, Transports et Territoires, signée avec la Caisse des Dépôts et consignation (CDC) soit 15 000 €, ayant pour objet « le maintien de la dimension artisanale du travail de l'architecte au temps numérique comme moyen de défendre une pratique durable et responsable - l'exemple d'Alvaro Siza » et signature d'une nouvelle convention de mécénat avec la CDC pour soutenir la recherche et l'innovation dans le champ de la conception architecturale et paysagère en France, pour un montant de 15 000 €.

Concernant la recherche, renouvellement du contrat de la Caisse des Dépôts attribué au laboratoire Ipraus : « Rendre visible » pour 15 000 €, et versement du solde pour « le bassin minier » 15 000 €

Les diverses subventions versées par le MC s'élèvent ainsi à 3 842 138 €, en 2019 elles totalisaient 3 980 156 €, soit - 138 018 €.

Cette baisse s'explique par le fait que le MC a réduit la subvention de base (- 19 500 €), n'a pas attribué de 1/2 contrat doctoral (- 16 788 €), n'a pas versé de participation pour l'adhésion à la COMUE (- 30 000 €), il n'y a pas eu de contrat études et recherche (- 12 500 €), le contrat d'étude concernant les « tours nuages » est terminé (-10 000 €), le versement pour les bourses de mobilité accuse une baisse de 28 060 €., comme pour les actions internationales (-5 700€) et pour les actions diverses (-15 470 €).

B – Exécution des dépenses

Les dépenses (fonctionnement, personnel, intervention et investissement) s'élèvent à **4 196 423,83 €**. (Voir tableau3 dépenses par destinations)

1) Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 1 437 565,65 €. La prévision était de 1 978 249 €, l'exécution budgétaire est de 62,90 % en AE et de 72,65 % en CP. La différence entre les AE et les CP correspond à des dépenses engagées en 2019 et payées en 2020.

Pour la diffusion de la culture architecturale, les festivités pour les 50 ans de l'école qui avaient commencé en septembre 2019, se sont poursuivies de façon réduite en 2020 avec la publication de deux livres :

- UP8, pour une pédagogie de l'architecture (12 343,50 €)
- Huet, de l'architecture à la ville (21 944 €)

La quatrième édition de l'annuel 2018-2020 (14 031,50 € pour l'impression, 4 894,60 € les traductions) a été réalisée, il rend compte de la production de l'Ecole, des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

L'acquisition de 44 salles Zoom a été nécessaire afin d'assurer les enseignements à distance (3 182,52 €) ainsi qu'une licence pour 500 places de webinaire pour répondre aux demandes d'organisation de conférences en ligne (508,61 €)

La priorité donnée à la mobilité et aux échanges internationaux a été poursuivie dans la mesure du possible. Cette année l'école a fait voyager 204 étudiants pour un montant de 62 612,81 €, en France, en Europe, aux Etats Unis et au Vietnam (l'étudiant paie 1/3 du transport et son hébergement).

Les frais de missions pour les enseignants s'élèvent à 42 073,85 €.

L'achat de fournitures (cartouches d'encre, rouleaux de papier pour traceurs, bois, cartons, peinture, papier...) et petit matériel pédagogique (petits outillages et accessoires, souris, câbles...) représente 66 041,45 €

Les produits d'hygiène nécessaires pour répondre aux normes sanitaires (distributeurs, masques, gels, lingettes...) totalisent 50 362,24€.

2) Personnel

Les dépenses de l'enveloppe personnel s'élèvent à **2 247 216,18 €**. La prévision était de 2 493 407 €, l'exécution budgétaire est de 90,21% (93,16 % en 2019) en AE et de 90,13 % (94,14 % en 2019) en CP. Cette enveloppe comprend : la masse salariale, les indemnités pour le chômage, la médecine préventive, les actions sociales, cotisations diverses. La différence entre les AE et les CP provient de la médecine préventive engagée en 2020 et payée en 2021 et du spectacle pour les enfants engagés en 2019 et payé en 2020.

La masse salariale atteint **2 229 614,23 €**, la prévision était de 2 464 242 €, soit un taux d'exécution de 90,48 % qui est en baisse par rapport à 2019 (93,26 %). Pour mémoire, le MC rémunère directement les agents titulaires à hauteur de **7 781 944 €**.

Au 31 décembre 2020, on recensait 28 enseignants en CDI, 32 en CDD et des intervenants extérieurs représentant 46,66 ETPT. Concernant les agents administratifs contractuels de l'établissement, l'effectif est de 12 agents en CDI, 7 agents en CDD et des intervenants extérieurs qui représentent 22,28 ETPT. Le mastère spécialisé architecture et scénographies a été mis en place début 2020. Les contrats uniques d'insertion (CUI) sont au nombre de 4. Il n'y pas eu de d'indemnités de chômage versées en 2020. La médecine préventive a été versée pour un montant de 12 584,37 €, les actions sociales pour 3 335,15 € et les cotisations Urssaf (artiste, droit d'auteur...) pour 1 682,36 €.

3) Intervention

L'enveloppe intervention s'élève à 294 678 €, l'exécution budgétaire est de 84,19 % en AE et en CP. Cette enveloppe comprend :

- Les bourses de mobilité : 52 558 €
Elles ont permis de faire partir 77 étudiants en mobilité en 2020, 46 étudiants se sont répartis dans 11 pays européens (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Suède) et 31 étudiants se sont répartis dans 11 pays hors-Europe (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Suisse, Taïwan, Thaïlande).
- Allocations de mobilités dans le cadre de la convention Erasmus +Cambodge : 16 150 €
- Les aides d'urgences versées à 141 étudiants : 69 360 €.
- Les allocations de recherche pour les travaux sur les sites retenus dans le cadre de la Chaire partenariale : 15 000€.
- Le montant versé à l'EIVP pour la licence professionnelle : 7 694,47€
- La participation aux activités des associations (BellaStock et Bellasso) : 16 333,33 €
- La cotisation pour la COMUE Paris-Est : 5 000 €
- Les aides à l'éditions pour l'Ipraus sont 4 582,50 €
- Les contrats doctoraux : 105 000 €
- La convention Villard d'Honnecourt : 2 500 €
- Participation à la journée d'études de l'Ipraus sur le thème « verre et architecture » : 500 €

4) Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **216 963,70 €**. Elles sont financées par la capacité d'autofinancement.

La prévision de dépenses était de 356 639 €, l'exécution budgétaire est de 49,46 % en AE et 60,84 % en CP. La différence entre les AE et les CP provient de commandes passées en 2019 et payées en 2020, tel que les travaux de peinture engagés en 2019 et payés en 2020.

Des investissements pour la maintenance du bâtiment ont été effectués : travaux de réfection d'étanchéité (29 288,46 €), travaux de peinture à la cafétéria (14 246,76 €), remplacement d'une partie des luminaires existants par des luminaires à leds dans les circulations/grands espaces et remplacement les plafonniers à l'imprimerie (22 147,30 €), pose de 6 râteliers pour les vélos (1 353,60 €), pose de stores dans la salle des enseignants (2 790€), installation d'un écran dans la salle sculpture (1 835,99€)

Les investissements du service informatique s'élèvent à 73 740,21 €, 4 imprimantes ont été destinées au télétravail, 20 ordinateurs pour l'audiovisuel ont été remplacés dont 5 ont été mis à disposition du service des études, 30 portables

destinés au télétravail ont été acquis, 2 ordinateurs pour piloter les webcams dans les salles de réunions, 1 ordinateur pour l'Ipraus et un scanner pour les arts plastiques.

Des investissements courants tels que logiciels pédagogiques, mobiliers (canapés, chariots, armoire...), matériels pédagogiques (vidéoprojecteur, caméras visioconférence, tableaux.) et outillage (scie circulaire, compresseur...) ont été réalisés tout au long de l'année et totalisent 70 591,06 €.

Plusieurs opérations programmées cette année n'ont finalement pas été effectuées, principalement :

- les travaux d'aménagement d'un bureau et d'une banque d'accueil au centre de documentation du laboratoire de recherche
- Le plan vigipirate : complément du système anti-intrusion
- l'isolation acoustique de la salle JPB
- le remplacement des verrières de la médiathèque
- l'extension de l'atelier maquettes
- la mise en place d'une climatisation dans la nouvelle salle des serveurs de sauvegarde
- la création de trappes de visite techniques

Ces opérations ont été reportées en 2021.

3. L'équilibre financier Tableaux 4 et 5

Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations de trésorerie budgétaires et non budgétaires ayant un impact, positif ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement. Par la différence entre les deux, on détermine la variation de trésorerie sur l'exercice.

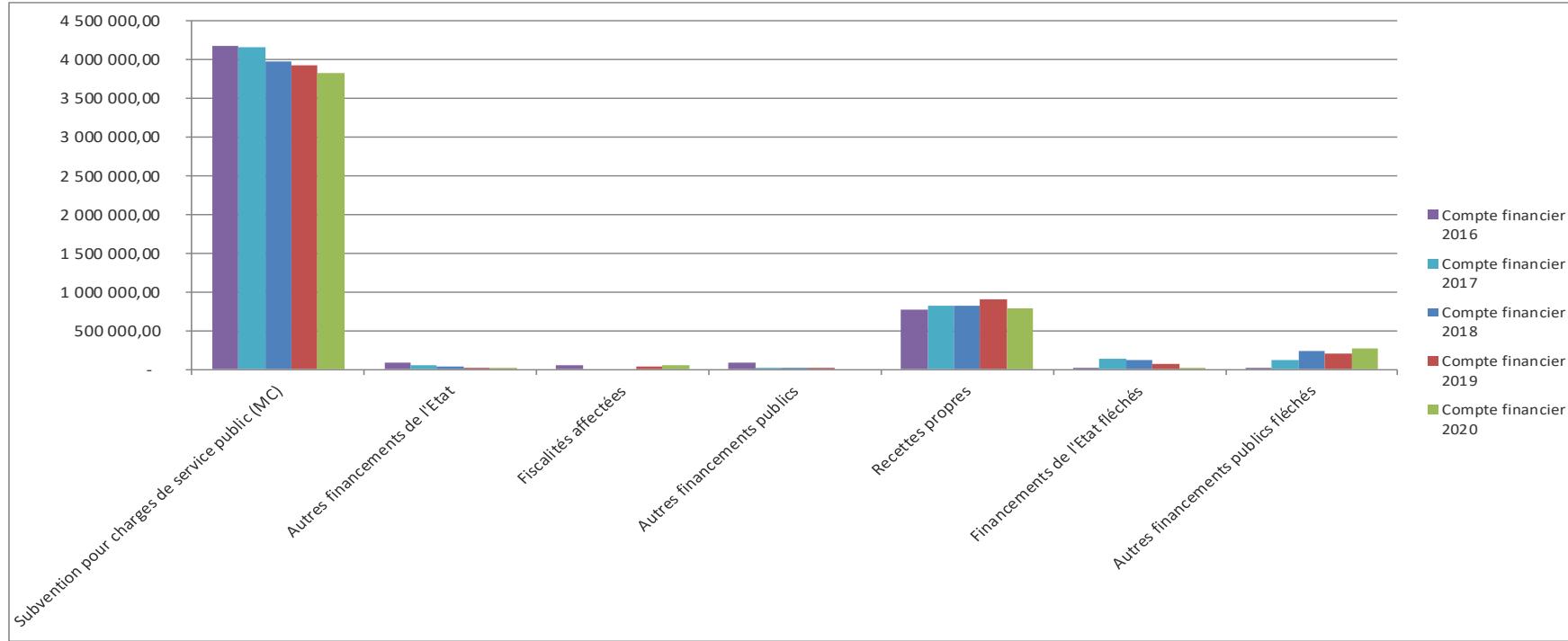
Il fait apparaître pour l'ENSA-PB, en 2020, un montant de 726 641,52 € qui viendra abonder la trésorerie.

La gestion de l'année 2020 se traduit par une diminution de l'exécution budgétaire avec un taux global d'exécution des dépenses de 76,56 % en AE (87,17 % en 2019) et de 81,03 % en CP (92,47 % en 2019). Cette exécution budgétaire est le reflet d'une année particulière.

Le solde budgétaire est positif, il s'élève à 779 969,39 €, résultat de la différence entre le montant des recettes et des paiements (crédits de paiement).

En janvier 2020, la dématérialisation de la chaîne de la dépense a été mise en œuvre ce qui a permis au service financier de travailler à distance. L'activité du service a pu se poursuivre accompagnant la continuité pédagogique assuré par l'école et soutenant ces fournisseurs sans aucun retard de commande ou de paiement.

Durant cette année 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire, l'ENSA-PB a réussi à poursuivre sa mission en s'adaptant au mieux aux contraintes et possibilités : activité normale jusqu'à mi-mars, télé-enseignement et télétravail complets durant la période de confinement, activité hybride ensuite, même si certains de ses projets ont été compromis –festivités commémoratives des 50 ans, mobilité étudiante, travaux.



Evolution des recettes

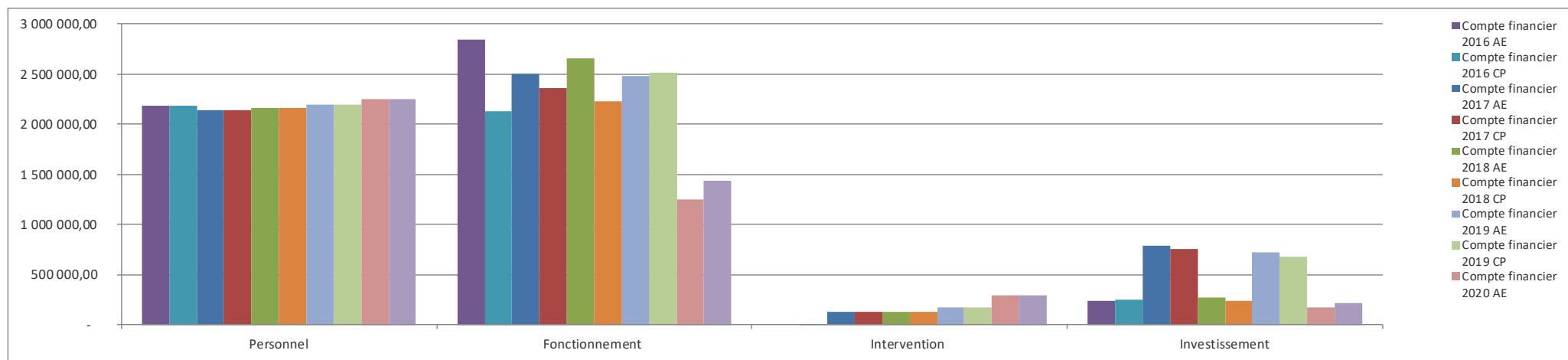
	RECETTES				
	Compte financier 2016	Compte financier 2017	Compte financier 2018	Compte financier 2019	Compte financier 2020
Subvention pour charges de service public (MC)	4 175 410,00	4 157 747,00	3 980 438,00	3 930 280,00	3 820 322,00
Autres financements de l'Etat	76 981,56	53 713,77	30 803,25	24 259,66	18 424,70
Fiscalités affectées	51 641,56			38 940,82	50 463,87
Autres financements publics	81 950,11	5 536,00	5 137,70	10 254,04	
Recettes propres	770 351,33	812 289,26	816 983,00	898 032,29	792 972,85
Financements de l'Etat fléchés	20 750,00	128 132,35	118 303,12	59 758,11	21 816,00
Autres financements publics fléchés	4 370,18	114 585,72	230 315,71	207 198,00	272 393,80
Autres financements					
TOTAL DES RECETTES (C)	5 181 454,74	5 272 004,10	5 181 980,78	5 168 722,92	4 976 393,22

Par rapport au compte financier 2018, les recettes sont en baisse de 3,72 %,

Evolution des dépenses par enveloppe

	DEPENSES									
	Compte financier 2016		Compte financier 2017		Compte financier 2018		Compte financier 2019		Compte financier 2020	
	AE	CP								
Personnel	2 183 788,91	2 183 788,91	2 142 725,99	2 142 725,99	2 162 147,65	2 161 626,48	2 199 261,55	2 198 780,47	2 249 375,53	2 247 216,18
Fonctionnement	2 842 558,92	2 129 822,10	2 506 657,86	2 357 195,19	2 656 632,01	2 228 463,56	2 480 549,41	2 515 546,42	1 244 610,81	1 437 565,65
Intervention	-	5 313,40	127 455,60	127 455,60	131 686,60	131 686,60	169 525,00	169 525,00	294 678,30	294 678,30
Investissement	242 067,02	253 590,30	783 021,51	757 464,03	273 666,85	238 908,57	717 924,55	682 474,34	176 406,25	216 963,70
TOTAL DES DEPENSES	5 268 414,85	4 572 514,71	5 559 860,96	5 384 840,81	5 224 133,11	4 760 685,21	5 567 260,51	5 566 326,23	3 965 070,89	4 196 423,83

En 2020, l'intervention présente une augmentation très importante, mais une partie de ces dépenses étaient imputées sur le fonctionnement. Les aides d'urgences représentent 23,54 %



Catherine Karoubi ajoute qu'il s'agissait de son 19^{ème} compte financier et du dernier avant son départ. Elle souhaite remercier les administrateurs pour la confiance qu'ils lui ont accordée depuis deux ans, et pour certains –tel Jean-Paul Midant- depuis beaucoup plus longtemps. Elle remercie en particulier Madame Bonnefoy pour sa collaboration précieuse et Madame Bougnaud-Vedel pour le travail réalisé ensemble tout au long de cette dernière année.

Madame Florence Bougnaud-Vedel, agente comptable de l'ENSA de Paris-Belleville, présente son analyse du compte-financier 2020.

Il s'agit de la présentation des points marquants ayant affecté la comptabilité générale de l'établissement : le compte de résultat et le bilan ainsi que l'évolution des postes par rapport à l'exercice 2019.

On peut d'ores et déjà indiquer une forte évolution des comptes dans le contexte de la crise sanitaire.

Un certain nombre d'activités (voyages, sorties ...) a été revue à la baisse et a généré des opérations comptables importantes principalement les remboursements des étudiants pour tous les voyages qui ont été annulés.

La crise sanitaire a également rendu certains étudiants très vulnérables économiquement : des aides exceptionnelles leur ont été versées.

Des annexes relatives aux immobilisations, aux créances et aux dettes de l'établissement sont jointes à la présente.

I – Données de la gestion de l'année en comptabilité générale : le compte de résultat

1) Les charges de fonctionnement et d'intervention

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 5 439 938,62 € au titre de l'exercice 2020.

Elles sont moins élevées que pour l'exercice 2019, avec une diminution de près de 800 000 €. L'école a donc moins dépensé.

	2019	2020	Evolution	%
Achats et variation de stocks	418 979,71 €	417 967,84 €	-0,24%	7,68%
Achats de sous-traitance et services extérieurs	387 443,68 €	360 115,37 €	-7,05%	6,62%
Autres services extérieurs	1 473 994,11 €	745 724,06 €	-49,41%	13,71%
Impôts, taxes et versements assimilés	81 216,11 €	96 845,94 €	19,24%	1,78%
Charges de personnel	2 142 757,44 €	2 187 023,17 €	2,07%	40,20%
Autres charges de gestion	271 251,53 €	42 997,84 €	-84,15%	0,79%
Charges financières	8,21 €	2,24 €	-72,72%	0,00%
Charges d'intervention	169 525,00 €	294 288,30 €	73,60%	5,41%
Dotations amort, dépréciations provisions	1 294 429,13 €	1 294 973,86 €	0,04%	23,80%
	6 239 604,92 €	5 439 938,62 €	-12,82%	100,00%

Deux postes ont fortement chuté par rapport à l'exercice 2019 :

- Le poste « autres services extérieurs » qui baisse de près de 50 % par rapport à 2019 ;
- Le poste « autres charges de gestion » qui recule de plus de 80%. Les dépenses effectuées et comptabilisées traditionnellement dans ce poste ont été intégrées dans les charges d'intervention ;

En augmentation en 2018 et en 2019, les charges d'intervention ont fortement progressé cette année. Cette augmentation est due à la crise sanitaire et aux dépenses réalisées (aide COVID). Il s'agit des allocations mobilité (ERASMUS +, MCC non boursier et région Ile de France).

2) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'exercice 2019 et s'élèvent à 5 826 556, 30 €.

	2019	2020	Evolution	Répartition %
Produits, services, marchandises	804 588,72 €	715 743,12 €	-11,04%	12,28%
Subventions d'exploitation	4 195 602,04 €	4 002 791,65 €	-4,60%	68,70%
Autres produits de gestion	187 706,21 €	198 411,08 €	5,70%	3,41%
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	911 026,48 €	909 610,45 €	-0,16%	15,61%
	6 098 923,45 €	5 826 556,30 €	-4,67%	100,00%

- Les subventions d'exploitation, d'un montant de 4 195 602,04 €, représentent près de 70 % des produits de fonctionnement de l'ENSA. Les subventions pour charge de service public s'élèvent à 3 900 322 €. La subvention de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques a fortement chuté car elle est passée de 106 746,04 € à 57 496,65 €. La subvention PRAUS s'est maintenue à 45 000€.

- Les ressources propres s'élèvent à 715 743,12 € (hors taxe d'apprentissage et autres produits divers). Concernant les droits d'inscription et les droits de pré-inscription, il est constaté une augmentation des ressources de ces postes. Comme l'an dernier, les droits ont progressé en raison de la mise en place du mastère spécialisé Architecture et scénographies (près de 60 000 € de droits d'inscription supplémentaire).

	2020	Répartition %
Droits d'inscription	572 304,11 €	78%
Dont inscription formation continue	8 489,00 €	1%
Droits de préinscription	93 840,00 €	13%
Droits d'inscription bibliothèque	60,00 €	0%
Produits vente cartes photocopies	27 865,00 €	4%
Locations d'espaces	5 840,00 €	1%
Cartes perdues étudiants	405,00 €	0%
Participations étudiants voyages	4 991,00 €	1%
Prestations accessoires logt de fonction	1 949,01 €	0%
Taxe d'apprentissage	19 695,00 €	3%
	735 438,12 €	100%

Il est à noter une incidence non négligeable de la crise sanitaire sur les ressources propres :

- La participation des étudiants aux voyages scolaires (tous les paiements ont dû être remboursés) ;
- Baisse des droits d'inscription à la bibliothèque (150 € en 2019 contre 60 € en 2020) ;
- Le produit de la vente de photocopies (61 948 € en 2019 pour 27 865 € en 2020) a chuté ;
- Il est également à noter la baisse constante de la taxe d'apprentissage.

3) Le résultat de l'exercice

Total des **Produits** 5 826 556, 30 €

Total des **Charges** 5 439 938, 62 €

Résultat de l'exercice : 386 617, 48 €

L'exercice 2020 présente un bénéfice pour un montant de : 386 617, 48 €

4) Comparatif du résultat avec ceux des exercices antérieurs

	2017	2018	2019	2020
Charges	5 881 273,97 €	5 833 079,89 €	6 239 596,71 €	5 439 938,82 €
Produits	6 237 562,08 €	5 968 754,28 €	6 098 923,45 €	5 826 556,30 €
Résultat	356 288,11 €	135 674,39 €	-140 673,26 €	386 617,48 €

L'année 2020 est plutôt atypique et la comparaison avec les années antérieures peu pertinente au regard de la baisse des charges dans le contexte sanitaire.

Contrairement à l'an dernier où il a été constaté un creusement entre une évolution constante à la hausse des charges par rapport à l'évolution des recettes (49 % d'augmentation de charges en 4 ans contre une évolution des recettes de 21%), le résultat de l'exercice est bénéficiaire malgré une baisse globale des recettes.

Le résultat bénéficiaire est due à une forte baisse des charges.

5) La capacité d'autofinancement :

La capacité d'autofinancement ou « CAF » permet de mesurer la capacité de l'Ecole à financer par ses propres ressources les besoins financiers liés à son fonctionnement.

Elle est déterminée de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	386 617,48 €
+ Dotations aux amortissements	1 294 973,86 €
Reprises sur provisions	
- Quote-part reprise au résultat des financement rattachés à un actif	5 377,45 €
+ Valeur comptable des biens cédés	- €
Produits de cession des éléments d'actif	- €
- Quote- part des subventions virée au résultat de l'exercice	904 233,00 €

Une capacité d'autofinancement conséquente pour l'exercice 2020 d'un montant de 771 980,89 €.

II – La situation patrimoniale et financière de l'ENSA de Paris-Belleville au 31/12/2020 : le bilan

Le bilan comptable retrace à la fois le financement et le patrimoine de l'école. Il est composé de deux parties : l'actif et le passif. L'actif correspond à ce que l'ENSA Paris-Belleville possède (ses investissements, ses créances, ses disponibilités) et le passif à ce qu'elle doit (ses dettes, etc.).

Pour permettre une analyse économique, les différents postes du bilan comptable sont classés en masses homogènes et traitées d'après leurs fonctions respectives : investissement, financement et exploitation.

1) L'actif du bilan

Les investissements : Les immobilisations incorporelles et corporelles :

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 239 302,78 €, en forte diminution par rapport à l'exercice 2019 qui avait été une année où l'investissement avait été particulièrement important.

Ils se répartissent de la manière suivante :

	2019	2020	Evolution	%
Logiciels et matériels informatiques	23 799,51 €	28 329,07 €	19%	12%
Installations générales	476 628,11 €	92 731,71 €	-81%	39%
Matériel pédagogique acquis	34 007,66 €	9 084,08 €	-73%	4%
Outilage acquis	3 002,40 €	7 768,08 €	159%	3%

Installations générales acquises	32 290,12 €		-100%	0%
Matériel de bureau acquis	5 145,40 €	1 050,00 €	-80%	0%
Mobilier acquis	19 294,20 €	26 599,63 €	38%	11%
Matériel informatique acquis	87 688,94 €	73 740,21 €	-16%	31%
Autres matériels divers	618,00 €		-100%	0%
	682 474,34 €	239 302,78 €	-65%	100%

- Au cours de l'exercice 2020, on remarque, à la lecture des comptes, que le poste « installations générales » est en très forte baisse. L'an dernier, il avait été impacté par les travaux réalisés dans la cafétéria (gros œuvres, divers agencements). En 2019, l'autre poste relatif aux installations générales (32 290,12 €) concernait des dépenses d'installations visant à renforcer la sécurité des locaux.
- Le poste « outillage acquis » a été alimenté par l'acquisition de matériel pédagogique.
- L'investissement en matière informatique s'est accru de 19 % pour s'adapter à la pédagogie en mode crise sanitaire. Des accès ZOOM ont été achetés pour permettre aux cours de se tenir à distance. Il est de même des diverses réunions organisées par l'école (dont les CA).

Il est à noter un décalage entre les charges budgétaires constatées au cours de l'exercice 2020 et ce qui a été comptabilisé dans les charges de l'exercice en raison de la comptabilisation pour la première fois cette année de charges à payer à comptabiliser (CAPAC). Il s'agit de charges qui se rattachent à l'exercice 2020 car les services faits ont été constatés sur cet exercice mais qui seront payées en 2021. L'écart avec la comptabilité budgétaire est de 22 339,08 € (compte 4084).

Les créances d'exploitation :

Les créances de l'ENSA de Paris-Belleville s'élèvent à 45 407,20 € pour l'année 2020. Elles représentent les sommes dues à l'Ecole. A la même époque, leur montant était de 46 348,88 € en 2019 (95 235,56 € en 2018). Les créances sont maîtrisées.

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2020
Client formation continue	3 500,00 €
Créances douteuses Impayé 2019 Etudiante en Licence	165,34 €
Créances douteuses Chèque perdu par le centre de traitement	111,00 €
Créances douteuses Acompte salaire trop perçu juin 2019	146,38 €
Salaire trop perçu en 2020 régularisation 2021	2 460,00 €
Retraite additionnelle Fonction Publique	4,98 €
Convention "Atelier Rural 2020"	10 000,00 €
Convention "PREFALC" solde en 2022	4 143,00 €
ANR hors invest d'avenir / Vite prolongation	7 261,00 €
Charges constatées d'avance	16 684,29 €
Acomptes versés marché électricité	931,21 €
	45 407,20 €

Les créances sont constituées principalement par trois types :

- Des créances douteuses : 422,72 €. Parmi ces sommes, certaines n'ont pas pu être recouvrées malgré les relances effectuées (165,34 € concerne une étudiante qui n'a pas réglé ses droits d'inscription) et 146,38 € concerne un trop perçu de rémunération qui n'a pas été régularisé). La somme de 111 € correspond à 3 chèques

de pré-inscription de 37 € qui ont été perdus par le SCT de Créteil. Des relances ont été effectuées mais les chèques n'ont pas été retrouvés.

- Les créances sur les autres débiteurs : 21 404 € concernent les conventions « atelier rural 2020 » pour 10 000 € , la convention PREFALC pour 4 143 € et un versement attendu de l'ANR « Vite » pour la somme de 7 261 € ;
- Des charges constatées d'avance ont été comptabilisées pour un montant de 16 684,26 €. Il s'agit des charges payées au cours de l'exercice, mais qui se rattachent comptablement à l'exercice suivant. Il s'agit pour l'essentiel de frais d'abonnement.

Les disponibilités : La trésorerie

Les disponibilités s'entendent des montants dans le compte de dépôt au Trésor et dans la caisse de l'établissement. Elles s'élèvent à **3 468 288, 32 €** au 31/12/2020. Elles sont en augmentation par rapport à 2019 (2 741 532, 78 €). Montant confortable.

2) Le passif du bilan

Le financement perçu au titre de l'investissement

Le financement de l'actif par l'État s'élève au 31/12/2020 à **35 380 351, 87 €**. Aucune subvention d'investissement n'a été versée en 2020.

Les dettes de l'Ecole : Principalement des dettes à court terme

D'un montant de 238 374, 18 € les dettes à court terme sont en augmentation par rapport à l'année 2019⁴.

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2020
Factures non parvenues service fait	75 167,48 €
Factures non parvenues service fait immobilisations	22 339,08 €
Factures non parvenues Charges à payer à comptabiliser	121 347,51 €
Bourses mobilité MCC Boursiers	8 400,00 €
Recettes perçues avant émission de titre	5 507,11 €
Virements à réimputer compte clôturé	1 500,00 €
Produits constatés d'avance	4 113,00 €
	238 374,18 €

Elles correspondent principalement à 2 types d'opérations :

- Des charges à payer : Il s'agit de dépenses effectuées auprès de fournisseurs. Le service fait a été constaté mais les factures n'ont pas été reçues par l'établissement avant la fermeture de l'établissement le 18 décembre 2020. Les factures non parvenues s'élèvent à 97 506,56 € (en 2019, le montant des factures non parvenues s'élevait à 21 435,32 €).
- La comptabilisation pour la première fois en 2020 de charges à payer à comptabiliser (pour 121 347,51 €). Ce sont des charges qui se rattachent à l'exercice 2020 (le service a été fait) mais qui seront payer en 2021 à réception des factures.

A ce jour, il est à noter que des paiements ont déjà été réalisés.

Conclusion : Des créances maîtrisées depuis quelques exercices et des dettes à court terme qui correspondent à un décalage dans le temps.

3) L'analyse financière

C'est à partir du bilan que va être analysée la structure financière de l'établissement au 31/12/2020.

1. Fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue la sécurité financière de l'Établissement. Il correspond au montant de ses ressources permanentes, c'est-à-dire les sommes dont l'École dispose, après avoir acquis ses immobilisations, pour financer son cycle d'exploitation courante et constituer sa trésorerie.

Il peut se calculer de deux manières : Par l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés ou par les actifs circulants sur les dettes à court terme, soit :

Calcul du fonds de roulement :

Solde créditeur des comptes de bilan cl1	47 364 313,23 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl2	8 118 970,79 €
Sous-total A	55 483 284,02 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl 1	6 059 638,57 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl 2	46 148 746,81 €
Sous-total B	52 208 385,38 €
Fonds de roulement au 31/12/2020 - Total A-B	3 274 898,64 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl4	45 407,20 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl5	3 468 288,32 €
Sous-total A	3 513 695,52 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl4	238 796,88 €
Sous-total B	238 796,88 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl5	- €
Fonds de roulement au 31/12/2020 - Total A-B	3 274 898,64 €

2) Détermination du besoin en fonds de roulement :

L'activité courante génère d'une part des créances d'exploitation à recouvrer (trésorerie non encore encaissée), d'autre part des dettes d'exploitation à payer. Cela correspond à une sortie de trésorerie différée.

Le besoin en fonds de roulement se calcule à partir du fonds de roulement et de la trésorerie.

Au titre de l'exercice 2020, l'activité de l'ENSA de Paris-Belleville a dégagé un besoin de fonds de roulement négatif (trésorerie supérieure au fond de roulement) de – 193 389,68 €.

En conclusion, la comptabilité reflète l'année chaotique que nous avons vécue.

L'agence comptable a dû faire face à des tâches sortant de l'ordinaire : remboursement de tous les voyages, le versement des aides d'urgence, le paiement de factures liées à des marchés publics sous couvert des ordonnances gouvernementales et ce, dans un contexte de totale dématérialisation des pièces.

On peut se féliciter de la mise en place du « tout démat » dès janvier 2020 ce qui a permis d'assurer la continuité de service en faisant face et en s'adaptant aux contraintes de la crise sanitaire.

Je remercie l'école d'avoir doté l'agence comptable d'outils informatiques lui permettant de travailler à distance. Et tiens tout particulièrement à remercier les services informatiques de l'école pour leur grande disponibilité et réactivité.

Les perspectives pour 2021 porteront sur la qualité comptable et sur l'élaboration d'un plan de contrôle interne cette année. Ces deux dossiers seront portés à l'approbation du conseil d'administration lors de la prochaine assemblée.

Après examen du compte financier 2020, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'arrêter le compte financier 2020 du montant des charges à la somme de 5 439 938,62 € et du montant des produits à la somme de 5 826 556,30 €
- De constater le résultat bénéficiaire de l'exercice à 386 617,48 €

Florence Bougnaud-Vedel remercie l'Ecole, et en particulier le service informatique pour son aide pour la bonne réalisation des activités de son service durant cette période particulière.

Mme Bonnefoy, contrôleur budgétaire, intervient pour indiquer qu'elle n'a pas d'observation à ajouter. Compte-tenu du contexte de l'année 2020, l'Ecole présente des indicateurs positifs qui ont modifiés la prévision de fin d'année. La comptabilité budgétaire et patrimoniale est saine. Elle remercie Catherine Karoubi et Florence Bougnaud-Vedel pour la qualité des documents transmis et le travail effectué.

François Brouat souligne le montant structurellement élevé du fond de roulement de l'Ecole, qui a donc encore augmenté ce qui s'explique par la non-exécution des travaux prévus l'année dernière. Un plan d'investissement à réaliser est en cours d'établissement, qui débutera dès cette année et sera pluri-annuel avec un fond de roulement plus conforme.

Jean-François Renaud rappelle que les élus enseignants ont débattu sur les moyens qui pourraient être dégagés pour apporter un soutien aux étudiants pour améliorer le suivi en distanciel des enseignements, et également aux enseignants pas assez équipés. Les enseignants souhaiteraient du matériel pour enseigner : tablettes, stylets, ordinateurs. Les étudiants ont reçu un soutien mais de nouvelles demandes d'aide exceptionnelle s'exprimeront cette année. Il questionne sur la façon de réorienter les moyens dégagés cette année, notamment du fait de l'annulation des voyages, le développement du soutien aux étudiants de première et deuxième année pouvant être une piste ainsi que l'équipement d'enseignants qui en auraient besoin ou le recrutement d'enseignants supplémentaires.

François Brouat souhaite explorer la possibilité d'utiliser le fond de roulement pour un fond de soutien aux étudiants et obtenir du ministère une dérogation pour une utilisation de ce type. En revanche le recrutement d'enseignants est contraint car le plafond d'emplois sur lequel s'imputent les contrats financés par le budget de l'Ecole, est limitatif. Le ministère étudie actuellement la possibilité de dégager du plafond d'emplois les moniteurs-tuteurs, ce qui procurerait quelques possibilités.

Louana Lioud confirme l'importance de la souffrance étudiante et notamment de l'actualité des difficultés financières.

François Brouat informe de la tenue prochaine d'une réunion avec les services des ressources humaines des écoles et le ministère. Il réaffirme son souhait de pérenniser le système de soutien financier et pédagogique aux étudiants.

Florence Ibarra complète le propos en précisant que le moniteur tuteur est un étudiant qui travaille dans l'Ecole et que la demande faite au ministère est que tout ce qui relève des actions de tutorats confiées aux étudiants ne s'imputent plus sur le plafond d'emplois autorisés de l'Ecole.

Béatrice Jullien Miguel Macian confirme les difficultés des étudiants. Ce dernier explique que, depuis la crise sanitaire et face aux difficultés rencontrées par les étudiants, il est plus sensible aux signes qui pourraient indiquer des soucis de santé ou matériels.

Jean-François Renaud revient sur le point de l'aide aux enseignants. Les investissements sont à planifier au regard de grands travaux possibles pour l'Ecole comme celui de l'implantation des studios de PFE dans l'enceinte du 60 boulevard de la Villette. Un débat devra être ouvert dans les instances.

Pascale Richter souhaite revenir sur l'importance de la présence, encore plus précieuse cette année, de moniteurs en deuxième année qui permet de pallier aux difficultés du distanciel. Murièle Fréchede rappelle que l'Ecole n'a jamais refusé une demande de monitorat et que ceux-ci appuient prioritairement les enseignements à fort effectif.

Arnault Labiche souhaiterait connaître les délais d'affectation possible du fond de roulement au soutien à la pédagogie des étudiants et enseignants, ce à quoi François Brouat répond que la réponse arrivera assez rapidement

Louana Lioud insiste sur le fait que les étudiants ressentent des difficultés liées à la solitude et souhaitent fortement pouvoir travailler en groupes. Raphaël Fabbri informe qu'il travaille conjointement avec Murièle Fréchede à l'organisation du retour en présentiel des cours de géométrie et informatique.

La question de l'affectation du résultat financier doit être décidée et le choix mentionné dans la délibération. Un report à nouveau est plus mobilisable que la mise en réserve selon les avis de Chantal Bonnefoy comme de Florence Bougnaud Vedel.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°3 relative au compte financier 2020

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 69,5 ETPT sous plafond et 4 ETPT hors plafond
- 3 965 070,89 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 249 375,53 € personnel
 - 1 244 610,81 € fonctionnement
 - 294 678,30 € intervention
 - 176 406,25 € investissement
- 4 196 423,83 € de crédits de paiement
 - 2 247 216,18 € personnel
 - 1 437 565,65 € fonctionnement
 - 294 678,30 € intervention
 - 216 963,70 € investissement
- 4 976 393,22 € de recettes
- 779 969,39 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 726 841,52 € de variation de trésorerie
- 386 617,48 € de résultat patrimonial
- 771 980,88 € de capacité d'autofinancement
- 532 678,10 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 386 617,48 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente la présente délibération.

Décompte des votes :

Votants : 19

Abstention(s) : 0

Pour : 19 (unanimité)

Contre : 0

4- Nouveau dispositif de contrôle des dépenses des dirigeants

Florence Ibarra explique qu'en 2015, la ministre chargée de la Culture a demandé aux dirigeants du secteur culturel d'adopter une démarche de transparence concernant la maîtrise de leurs dépenses. En application de l'instruction, préparée avec le concours de l'inspection générale des affaires culturelles, des services du ministère et des autorités de contrôle budgétaire et comptable, était présenté et validé en conseil d'administration du 11 décembre 2015 un Document Unique de Cadrage ainsi qu'un tableau de bord.

On entend par « dirigeants » les deux responsables exécutifs du plus haut niveau : président exécutif et directeur général. Le président non exécutif n'est pas directement concerné. Pour l'ENSA de Paris-Belleville, il s'agit donc du Directeur et de la Directrice adjointe.

La responsabilité des dirigeants est de faire appliquer les règles relatives aux frais de fonctionnement au sein des structures qu'ils dirigent - par eux comme par leurs collaborateurs.

Le tableau de bord a été régulièrement rempli par le service financier qui n'a eu à lancer aucune alerte.

Par instruction du 15 septembre 2020, il nous a été demandé de formaliser un nouveau Document Unique de Cadrage ainsi qu'un tableau de bord et de le soumettre au conseil d'administration lors d'une réunion du 1^{er} semestre 2021. Le

document proposé suit strictement le modèle donné après exclusions des parties sans objet (véhicules, abonnement de taxi, logement).

Cette nouvelle version du DUC intègre explicitement, pour chaque type de dépenses, le périmètre, les règles et procédures ainsi que les dispositifs de contrôle.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les éléments de cadrage présentés dans le document unique de cadrage proposé et de valider le tableau de bord qui assurera le suivi de ces dépenses. L'instruction ministérielle de septembre 2020 et la proposition de DUC et de tableau de bord ont été envoyés aux administrateurs.

Délibération n°4 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le Document Unique de Cadrage des dépenses des dirigeants de l'ENSA de Paris-Belleville ainsi que le tableau de bord qui lui est annexé.

Décompte des votes :

Votants : 19
Abstention(s) : 0
Pour : 19 (unanimité)
Contre : 0

5- Rapport d'activité 2019-2020 :

Le projet de rapport d'activité 2019-2020 a été mis à disposition des administrateurs via Calaméo.

François Brouat rappelle que le rapport d'activité n'a pas été modifié dans sa structure depuis son arrivée au sein de l'établissement. Il souligne qu'il s'agit d'un document très exhaustif dans lequel figurent beaucoup de données et de chiffres. Il retrace l'activité d'une année, l'activité des commissions, des instances, et constitue un bilan complet, social et budgétaire extrêmement utile.

L'année 2019-2020 a été caractérisée par un second semestre bouleversé par la crise sanitaire. Cette année aurait dû être largement consacrée aux 50 ans de l'Ecole, célébrés par des publications et des événements. Une grande fête a tout de même pu avoir lieu en début d'année, au cours de laquelle s'est tenue une conférence mémorable de Rafael Moneo.

Une nouvelle charte graphique a été adoptée. Le site internet a également connu une refonte.

Deux ouvrages de qualité ont été édités : « UP8 » par Marie-Jeanne Dumont et Antoine Perron et « Huet » par Juliette Pommier qui retracent l'histoire de l'Ecole, de la structuration de son enseignement et de sa recherche. Le débat ouvert devra être repris dans un colloque sur l'histoire de l'enseignement de l'architecture.

L'année a également été marquée par l'ouverture en janvier 2020 du Master architecture et scénographies, en collaboration avec l'Ecole Camondo, contribuant à la richesse de l'offre de formation de l'Ecole. Il est à noter que Paris-Belleville est l'école qui propose le plus de formations post master. Cette ouverture a été un succès, d'autant plus important que cette formation doit s'autofinancer.

L'année 2019 s'était terminée par un climat alourdi, compte-tenu de la difficile mise en place de la réforme de 2018 pour laquelle les moyens n'ont pas été donnés, poussant les écoles à alerter le ministère sur la pénurie de postes au sein des ENSA. Une mission IGAC a été diligentée à la suite de ce mouvement, dont le rapport a été récemment rendu mais n'est pas encore public.

Dès début mars l'Ecole a fermé complètement ses portes et ce fut une gageure de mettre en place en quelques jours les activités de l'Ecole à distance, notamment d'équiper les services administratifs informatiquement et d'acquérir des licences Zoom. François Brouat souhaite saluer la mobilisation formidable du service informatique, du service financier et de l'agent comptable qui ont réagi très rapidement.

Durant toute cette période les instances ont continué leur travail, notamment décidé des adaptations nécessaires : CFVE, commission International, le conseil d'administration, qui a voté un dispositif d'aide exceptionnelle aux étudiants.

De mars à juillet, tous les enseignements ont pu se poursuivre à distance. Tous les interstices ont été exploités pour donner le plus possible accès aux services de l'Ecole, à la médiathèque, à l'atelier maquette, aux ateliers pour les étudiants de PFE. Les soutenances ont pu se dérouler en juillet à l'Ecole. Tous les efforts étaient tendus vers un seul but, faire en sorte que les étudiants travaillent le mieux possible, et des protocoles ont été définis en CHSCT avec le soutien de Vincent Tiffoche Inspecteur santé et sécurité au travail.

Il y eut des renoncements à certaines actions : la mobilité internationale, des journées d'études, les voyages, la cérémonie de remise des diplômes n'ont pu avoir lieu.

Dès le mois de juillet, l'organisation de la rentrée de septembre 2020 a été prévue grâce au travail très fin réalisé par le service des études.

François Brouat remercie chacun pour l'engagement de chacun en cette année difficile et particulière.

L'approbation du rapport d'activité est mise au vote :

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le rapport d'activité 2019-2020.

Décompte des votes :

Votants : 19

Abstention(s) : 0

Pour : 19 (unanimité)

Contre : 0

6- Festival Bellastock 2021 :

Florence Ibarra introduit le projet de Bellastock, ensuite présenté par Antoine Aubinais. Pour les 3 prochaines années, le festival Bellastock se tiendra au CAAPP à Evry avec l'objectif de préfigurer le lieu. Ce contexte doit permettre de mettre en avant l'implication des acteurs principaux du CAAPP sur le volet pédagogique, et notamment le partenariat qui lie l'ENSA-PB et Bellastock.

Bellastock propose d'utiliser le festival comme outil de préfiguration du CAAPP. Pendant 3 ans. S'implanter, s'outiller, s'ouvrir. 2021, s'implanter, respect du vivant, architecture et vivant, éco construction, matériaux et démarches écologiques.

Le projet pour 2021 est le suivant :

- **Un temps de présentation des 3 prochaines éditions** du festival et de leurs thématiques liées à la préfiguration du CAAPP. Cet événement permettra le lancement du festival Bellastock 2021 (annonce de la thématique, lancement d'un appel à idée pour étudiants et jeunes professionnels, calendrier, procédure d'inscription etc.)

Il s'agit d'une présentation en distanciel, via les réseaux sociaux, rassemblant des intervenants en un même lieu sous forme de plateau webTV. Les intervenants envisagés sont : médiation par David Abitan (Tema.archi) ; François Brouat (Directeur ENSA-PB, président collège des directeurs), sur l'engagement des écoles dans la pédagogie expérimentuelle, et la nécessité de lieux comme le CAAPP ; Sébastien Marot (Enseignant en ENSA, spécialiste de la question du Vivant) sur la thématique du rapport au Vivant en architecture et la pédagogie expérimentuelle ; Solen Divet (chargé du projet CAAPP à la Mairie d'Evry), sur l'importance pour un territoire d'accueillir ce type de lieu pour faire le lien entre les acteurs (académique, professionnel, grand public) ; Maxime Bonnevie (Directeur des Grands Ateliers, président de Bellastock), témoignage des possibles d'un lieu d'expérimentation à l'échelle 1, sur la base de 30 ans d'existence des Grands Ateliers ; Antoine Aubinais / Quentin Chansavang (Co-direction de Bellastock, coordinateur du projet CAAPP), présentation de l'avancée du projet CAAPP et des 3 années de préfiguration avec le Festival Bellastock.

- **Un cycle de conférences** sur la thématique du vivant en ligne, mis en commun avec le TerraFibra Award (porté par les Grands Ateliers et Amàco), et la Frugalité Heureuse et Créative.

Ce cycle (dont le programme en cours de définition) serait l'occasion de mettre la question de la formation initiale au cœur des discussions (lien CAAPP et écoles) dans un contexte plus large sur la question du vivant, du bio-sourcé, géosourcé, et de la frugalité en architecture.

- **Le Festival :** Un appel à projet sera lancé en avril, pour imaginer un abri pour les participants, qui pourra être déployé durant les prochaines années de festival, permettant d'explorer d'autres sujets d'aménagement et de construction. Cette semaine culturelle et artistique sur le vivant se déroulera à partir du 12 juillet avec l'accueil des 300 constructeurs les jeudi et vendredi et l'ouverture au public le samedi.

Bellastock sollicite une aide de 7000 euros pour l'accueil de 70 participants de l'Ecole et de 2000 euros pour l'organisation de l'événement de lancement et le cycle de conférences. Un projet de convention a été adressé aux administrateurs.

Antoine Aubinais précise que Bellastock travaille sur le protocole sanitaire de cette édition et que la conférence du mois de mars est prévue en ligne. Le CAAPP, installé dans l'ancienne maison Sainte Geneviève à Evry, offre aux écoles d'architecture franciliennes un lieu d'expérimentation du vivant et de la diversité et un travail à l'échelle 1. L'association commence à faire vivre le lieu et à le tester, notamment par ces trois événements à venir.

Une délibération est soumise au Conseil d'Administration :

Délibération n°6 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le projet de convention avec l'association Bellastock concernant le festival 2021, et accordent une subvention de 9 000 € à ce projet afin de permettre la participation de 70 étudiants de l'Ecole et de soutenir le cycle de conférences associé.

Décompte des votes :

Votants : 18 (A. Aubinais ne prend pas part au vote)

Abstention(s) : 0

Pour : 18 (unanimité)

Contre : 0

7- Autorisation donnée au Directeur à prendre des dispositions dérogatoires exceptionnelles au règlement des études 2020-2021

Florence Ibarra explique que l'Ecole assure la continuité pédagogique. Néanmoins, les conditions sanitaires peuvent contraindre à l'aménagement de certaines obligations fixées par le règlement des études qui ne pourraient pas être respectées, comme par exemple celles des échéances de validation des stages.

Afin de pouvoir adapter les obligations pédagogiques et les procédures aux contraintes sanitaires et respecter les obligations réglementaires, le Directeur doit être en capacité de prendre des décisions dans un délai rapide. Il est donc proposé de lui donner de façon exceptionnelle et temporaire la possibilité de déroger au Règlement des études voté pour l'année 2020/2021.

Une telle délibération avait été adoptée le 7 avril 2020 pour le règlement des études 2019/2020.

Le Directeur consultera en tant que de besoin la Commission des Formations et de la Vie Etudiante, et le Conseil d'Administration sera informé des décisions prises dans ce cadre.

Une délibération est proposée au Conseil d'Administration.

Délibération n°7 :

Au regard des consignes gouvernementales liées à la situation sanitaire actuelle et afin d'assurer la continuité pédagogique et de soutenir la réussite étudiante, les membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville, après en avoir délibéré, autorisent le Directeur à prendre, après avis de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante, toutes dispositions dérogatoires exceptionnelles au règlement des études 2020-2021 utiles, notamment en matière de stages, validation des diplômes, calendrier... Le Directeur informera le conseil d'administration des décisions ainsi prises.

Décompte des votes :

Votants : 19
Abstention(s) : 0
Pour : 0 (unanimité)
Contre : 0

8- Informations et questions diverses :

➤ **Rapport IGAC**

François Brouat rappelle que deux inspecteurs ont été désignés par le ministère pour réaliser une mission de bilan de l'application de la réforme de 2018. Le rapport a été rendu au Cabinet mais il n'est cependant pas rendu public à ce stade. Le service de l'architecture a proposé une réunion avec le nouveau directeur général des patrimoines et de l'architecture, les présidents de CA et les inspecteurs pour un moment d'échanges sur le contenu de ce rapport le 8 avril prochain. Seront présentés le diagnostic et des propositions faits à la ministre.

Après les échanges du collège avec les inspecteurs, les points essentiels abordés apparaissent être :

- La réforme de 2018 connaît une application contrastée selon les Ecoles, l'organisation, les pratiques sont très différentes.
 - La continuation nécessaire du dispositif de la réforme : mise en place d'un référentiel national des décharges de service, les conditions de rémunération des intervenants etc.
 - Les moyens des Ensa et des créations de postes : La remise en cause du protocole de création de postes d'enseignants-chercheurs en accompagnement de la réforme est un sujet important. Ce point est très difficile pour le ministère, même si l'effort serait raisonnable, les Ecoles d'architecture ne représentant que l'équivalent d'une petite ou moyenne université en accueillant 20 000 étudiants.

Arnault Labiche confirme que les organisations syndicales rencontrent la même difficulté pour obtenir la communication du rapport, ou ne serait-ce que d'une synthèse.

➤ **Parcoursup**

Florence Ibarra indique que le nombre de vœux enregistrés sur Parcoursup cette année sera sensiblement identique à celui de l'an dernier (environ 3000 vœux).

Le conseil d'administration avait voté un dispositif pour Parcoursup prévoyant cette année la possibilité que les entretiens d'admission se déroulent soit en présentiel soit en distanciel selon les contraintes sanitaires alors en vigueur. Mais il a été demandé aux écoles d'annoncer des modalités définitives. Devant l'incertitude quant à l'évolution de la situation sanitaire, l'option d'un déroulement en distanciel a donc été confirmée.

➤ **Les journées portes ouvertes**

François Brouat évoque la Journée portes ouvertes qui s'est déroulée de façon virtuelle cette année. Des enseignants, étudiants, responsables administratifs se sont mobilisés pour des interviews très réussies sur la vie de l'école, le cursus

des études et les enseignements dispensés. Toutes les vidéos ont été diffusées sur le site internet de l'Ecole et peuvent être encore visionnées sur sa chaîne Youtube.

Le samedi 13 février, il a animé avec la directrice des études une rencontre en visio d'une demi-journée pour répondre aux questions des candidats. Le nombre de participants n'a pas été aussi conséquent qu'habituellement, 200 contre 1200. L'association Bellasso avait également organisé un direct sur Instagram en complémentarité. Louana Lioud confirme qu'il a également rencontré un succès limité mais qui a été diffusé a posteriori, enregistrant plus de 1 000 vues.

➤ Formation sur les violences sexuelles et sexistes (VSS)

François Brouat explique que l'Ecole s'est inscrite dans la priorité nationale et la démarche ministérielle de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Une enquête nationale avait été réalisée il y a un an dont les résultats ont été rendus publics. Ont ainsi été proposés des actions de formation animées par la société EGAE, dans le cadre d'un marché ministériel pour les personnels et prises en charge par l'Ecole pour ce qui concerne les étudiants.

Quatre sessions de 1 heure 30 ont été organisées à l'intention des personnels enseignants et administratifs. 115 personnes y ont participé. On doit ajouter quelques personnes qui avaient préalablement suivi des sessions plus longues ou qui ont participé aux sessions étudiantes. D'autres sessions seront régulièrement proposées, le ministère s'étant engagé à ce que tous les agents soient formés.

Une formation identique a été suivie par l'ensemble des promotions de Licence et Master, une session étant proposée pour chacune des promotions durant la semaine des intensifs.

Agnès Beauvallet indique que le bilan de ces sessions est très positif, les formations ont connu une forte participation - 70% des enseignants l'ont suivie - et une forte satisfaction, apparaissant très dense et concrète. 65% des participants enseignants et administratifs sont très satisfaits aussi bien des contenus, utilisables dans le contexte professionnel, que de la connaissance du cadre légal, que d'avoir appris comment réagir face à ces situations.

Florence Ibarra précise que l'Ecole est l'une des premières à avoir proposé ces formations aux étudiants. Elle a relevé une très grande quantité de remerciements dans les commentaires des évaluations par les étudiants, confirmant son utilité. Cette formation sera dorénavant proposée à tous les arrivants, administratifs, étudiants et enseignants, de l'Ecole.

Il est rappelé que le travail d'écoute et de veille se poursuit notamment grâce à la psychologue de l'Ecole.

Véronique Turgeon et Louana Lioud confirment la satisfaction des étudiants mais font remarquer que la durée de la formation était quelque peu trop courte même si très bien déroulé et que des modules plus longs permettraient de consacrer davantage de temps aux échanges notamment. Elles relèvent que les dates de formations –pendant la semaine des intensifs- se sont très bien insérées dans les emplois du temps.

Florence Ibarra répond que des formations plus longues et complètes, développant notamment des cas pratiques, peuvent également être proposées aux volontaires.

➤ Contrat d'objectifs et de performance

François Brouat informe que ce projet n'a pas avancé.

➤ Arnault Labiche informe le Conseil que la CGT va prochainement lancer une **pétition** à destination du ministère demandant la publication des postes vacants de l'Ecole, le respect du protocole de recrutement d'enseignants-chercheurs et la mise en place de soutien aux étudiants.

➤ Solenn Guével explique que les **présidences des Conseils Pédagogiques et Scientifiques** se constituent en association avec l'objectif de devenir un interlocuteur auprès du ministère.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 1^{er} juillet 2021.

Fin de la séance 17h 30.

Jean-François Renaud

Président

